

DOSSIER D'ADMISSION A LA SECTION SPORTIVE ESCALADE DU COLLEGE DESAIX

Année scolaire 2019-2020

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Classe fréquentée en 2018/2019 :

CONSTITUTION DU DOSSIER

- 1- Présentation de la Section Sportive Scolaire Escalade (S.S.S.E.)
- 2- Règlement de la S.S.S.E.
- 3- Fiche d'inscription à la Section Sportive (sauf pour les élèves qui sont venus aux tests de sélection)
- 4- Inscription à l'Association Sportive (A.S.) du Collège Desaix
- 5- Examen et certificat médical

REMARQUE IMPORTANTE : L'OPTION LATIN NE PEUT PAS ETRE CUMULEE AVEC L'OPTION ESCALADE

LE DOSSIER EST A RENDRE ACCOMPAGNE DES DIFFERENTES PIECES AVANT LE LUNDI 09 SEPTEMBRE 2019

Dossier complet rendu le :/2019

Dossier incomplet, il manque :

- Fiche d'inscription (sauf pour les élèves qui sont venus aux tests de sélection)
- Règlement : engagement des parents et de l'élève
- Inscription à l'A.S.
- Certificat médical
- Une photo

PRESENTATION DE LA SECTION SPORTIVE

1 - Présentation

Les sections sportives scolaires sont définies dans le bulletin officiel du 29 septembre 2011. Elles contribuent à promouvoir et développer la pratique sportive des élèves à l'école.

...un projet au carrefour de l'esprit, du corps et de la nature. Les pratiques sportives, au même titre que les pratiques culturelles, contribuent à l'épanouissement du jeune et à son intégration sociale. Elles sont reconnues comme étant un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel et intellectuel.

Une vocation : Les sections sportives scolaires cherchent à accueillir les élèves, filles et garçons motivés et aptes aussi bien au plan sportif qu'au plan scolaire

Une ambition : Elles sont sources de plaisir et d'accomplissement personnel et représentent une contribution originale à la formation du citoyen. Elles permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres officiels ou dirigeants.

La section sportive scolaire offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux et leur permet :

- de suivre une scolarité normale,
- de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection

2 - Conditions

Pour être candidat, il faut :

- être déclaré apte à la pratique de l'escalade (certificat de non contre-indication à la pratique de l'escalade en compétition) ;
- avoir une attitude positive et obtenir des résultats scolaires satisfaisants ;
- avoir une réelle motivation et être conscient des efforts qu'il faudra fournir tant sur le plan scolaire que sportif.

3 - Fonctionnement

- Les élèves suivent les cours dans leur classe avec les autres élèves de l'établissement.
- Ils suivent les entraînements dispensés par le professeur d'EPS, chargé de la section.
- Ils participent aux compétitions UNSS. Inscription obligatoire à l'AS du collège.

- Le suivi médical est assuré par l'infirmière scolaire, par un médecin du centre médico-sportif et par le responsable de la section sportive.
- Les élèves admis dans les classes doivent savoir que l'escalade doit être considérée comme une option qui ne doit en aucun cas prévaloir sur le travail scolaire.

4 - Sélection et recrutement

Trois exigences sont imposées :

- Sportive : avoir subi avec succès les épreuves de sélection sportive.
- Médicale : un examen de santé approfondi détermine si l'élève est apte médicalement (pour les élèves admis, un suivi médical régulier sera assuré).
- Scolaire : examen du dossier scolaire (notes et appréciations - attitude et comportement)

5 - Organisation pédagogique

La scolarité est organisée comme pour l'ensemble des élèves du collège : ils bénéficient du forfait EPS 4 heures en 6ème, 3 heures en 5ème, 4ème, 3ème. Les élèves de la section bénéficient de 3 heures de formation supplémentaires pour la pratique de l'escalade réparties entre le lundi de 16h00 à 17h00 et le vendredi de 15h00 à 17h00.

Acquisition de compétences et connaissances

En recherchant l'engagement des élèves :

- motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent ;
- contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ;
- développer le goût de l'effort.

En développant l'autonomie et la responsabilité :

- adopter des comportements de sécurité ;
- savoir s'équiper, gérer les risques, les contraintes, les dangers ;
- gérer sa pratique dans le milieu où se déroule l'activité : SAE (structure artificielle d'escalade), site naturel, conditions de pratique(état physique et mental, météorologie...)

En éduquant à la citoyenneté :

- sensibiliser les élèves aux questions du développement durable ;
- aider les élèves à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne

En permettant une ouverture culturelle et technique :

- l'escalade source de plaisir et d'accomplissement personnel ;
- apprentissage de techniques de progression dans le milieu dans lequel se déroule l'activité (connaître le matériel et son utilité, maîtriser et appliquer les règles de sécurité).

En développant la solidarité :

- acquisition d'une culture de travail en équipe : se sentir responsable de la sécurité d'autrui et de la sienne.

Au collège, les connaissances et les compétences développées dans l'ensemble des activités pratiquées au sein de la section sportive scolaire sont partie intégrante du processus d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Elles sont prises en compte pour sa validation. Les acquisitions ainsi effectuées au cours de ces activités seront portées sur le livret personnel de compétences. Le maintien dans la Section Sportive est remis en question chaque année en fonction des résultats sportifs et scolaires et du comportement général.

6 - Admission :

Une sélection est réalisée suite à :

- l'étude du dossier scolaire au mois de juin ;
- une prestation effectuée par l'élève sur une deux voies de difficulté croissante en moulinette. Pendant la prestation, il sera apprécié la technique, l'attitude de grimpe et tout ce qui a trait à la sécurité.

Le résultat sera affiché sur l'E.N.T du Collège le lundi 1^{er} juillet 2019 (<http://desaix.entmip.fr/>).

L'admission est définitive lorsque le dossier est rendu complet et avant la date limite.

FICHE D'INSCRIPTION SECTION SPORTIVE ESCALADE - 2019/2020

NOM - Prénom		Photo à coller
Date de naissance		
Etablissement scolaire fréquenté en 2018/2019 - Classe		
Adresse de la famille		
Téléphone fixe		
Téléphone portable	Mère :	Père :
Email		
Régime	Externe - Demi-pensionnaire 4 jours - Demi-pensionnaire 5 jours	
Langue vivante 1		
Langue vivante 2		
<p>Etes-vous licencié dans un club d'escalade affilié à la FFME ou au CAF (non obligatoire) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lequel ? • Depuis combien de temps ? • Combien de séances d'entraînement par semaine ? • Références sportives : • Expérience pratique de l'escalade : 		

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE ESCALADE

RENTREE SCOLAIRE 2019

(A conserver - Remettre le coupon réponse)

Les objectifs de la section sportive du collège Desaix sont de :

- . Offrir aux élèves dans le cadre d'une scolarité normale, les meilleures conditions d'entraînement pour découvrir ou de se perfectionner dans l'activité et de participer aux compétitions UNSS.
- . Apprendre les différentes techniques de sécurité et d'utilisation du matériel.
- . Se préparer aux compétitions scolaires UNSS d'escalade.
- . Recevoir une formation et devenir jeune officiel pour arbitrer les différentes rencontres du championnat UNSS.
- . Devenir progressivement autonome pour grimper en toute sécurité.

Plus largement, il est évident qu'une telle section sportive présente d'autres enjeux vis à vis de la personnalité de l'élève (se responsabiliser par rapport au risque potentiel, gérer son stress lié au vide, être solidaire dans le travail qui ne peut se faire qu'en groupe...).

Ces objectifs ne peuvent être pleinement atteints que par la réalisation d'un parfait équilibre entre la pratique physique et le travail scolaire. Ainsi, le professeur d'EPS responsable de la section sportive sera chargé de l'entraînement et de la liaison entre la pratique de l'escalade et la scolarité de l'élève.

Les responsables de la section s'engagent à :

- ⇒ Offrir une formation éducative complète dans le respect des programmes officiels d'enseignement
- ⇒ Aménager un emploi du temps respectant une bonne répartition de l'ensemble des séquences de pratiques sportives dans la semaine par l'intermédiaire du professeur d'EPS responsable de la section
- ⇒ Assurer un suivi scolaire et sportif personnalisé
- ⇒ Veiller à l'équilibre de l'emploi du temps et des charges de travail sportif de l'élève
- ⇒ Prêter le matériel technique nécessaire à la pratique de l'Escalade dans les différents milieux de pratique

L'ÉLÈVE s'engage à :

Vie de la section sportive

⇒ Pratiquer toutes les activités sportives de la section sur l'année scolaire (aucune démission ne pourra être décidée de façon unilatérale sans un lien entre le collège et les parents). L'engagement de l'élève se fait jusqu'en fin de troisième et de façon automatique. Une lettre de démission signée par les parents et expliquant les raisons est exigée pour arrêter. Elle sera remise en main propre au professeur d'EPS responsable de la section sportive.

⇒ Présence obligatoire à tous les entraînements et à toutes les compétitions prévues sous peine de suspension ou d'exclusion de la section sportive. Toute absence doit être justifiée par écrit (ponctuel) et dans tous les autres cas par certificat médical au professeur et à la vie scolaire.

⇒ Respecter le matériel prêté et le rendre en bon état. Le matériel d'escalade prêté est numéroté. Le grimpeur en est responsable durant toute l'année scolaire. Par contre, il est conseillé d'investir dans une paire de chaussons.

⇒ S'assurer d'avoir le matériel exigé lors des différentes pratiques physiques

⇒ S'engager à se former à la fonction de juge et de coach (formation jeune officiel UNSS)

Suivi médical

⇒ Satisfaire aux visites médicales annuelles de contrôle (visite médecin du sport) et aux rendez-vous avec l'infirmière de l'établissement scolaire.

Une visite médicale, obligatoirement avec un médecin du sport, est réalisée à chaque début d'année scolaire sous la responsabilité des parents.

Un suivi médical se fera dans l'année scolaire, au centre médico-sportif de la Ville de Tarbes. L'enseignant d'EPS est en charge de cette visite.

Un suivi est mis en œuvre avec l'infirmière du Collège dans le but d'apprécier l'état de santé des élèves, afin de préserver leur santé, de repérer les signes de fatigue et de permettre leur épanouissement dans le domaine du sport et des études : **l'infirmière reçoit tous les élèves au moins une fois dans l'année scolaire**, en fonction des besoins qu'elle identifie, elle met en place un suivi de ces élèves et répond à la demande exprimée par l'élève lui-même, sa famille, ou tout membre de l'équipe éducative.

Scolarité et efforts à fournir

- ⇒ Fournir des efforts pour élever son niveau de performance scolaire et sportif
- ⇒ Se ménager des phases de récupération et surveiller son alimentation
- ⇒ Accepter le soutien scolaire jugé nécessaire par les enseignants et à y participer
- ⇒ Accepter les décisions pouvant éventuellement le priver ponctuellement d'un entraînement de section sportive pour assurer son soutien scolaire si nécessaire

Association Sportive et Compétitions

- ⇒ Adhérer à l'association sportive du collège et participer aux compétitions de la section sportive. Un élève inscrit à la section sportive scolaire escalade du collège DESAIX doit impérativement, s'inscrire à l'association sportive du collège pour pouvoir participer aux entraînements et aux compétitions de la fédération de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)
- ⇒ A exercer les fonctions de juges et de coach lors des compétitions

Attitudes et Responsabilités

- ⇒ Respecter le règlement intérieur de l'établissement. L'admission d'un élève à la section sportive scolaire escalade du Collège DESAIX, induit une exigence de comportement et d'attitude tant au plan scolaire que sportif. L'élève/grimpeur, s'engage donc à respecter les règles de vie propre au Collège DESAIX ainsi que celle de la section sportive scolaire escalade.

En cas de manquement à ces règles ou de comportements inadaptés au sein du collège, en cours, à l'entraînement, en compétition et en déplacement, **en cas de travail scolaire insuffisant**, en cas d'absences répétées et injustifiées aux entraînements et/ou aux compétitions, l'élève/grimpeur/juge peut se voir temporairement ou définitivement exclus de la structure de la section sportive scolaire escalade du Collège DESAIX.

LES PARENTS D'ELEVES s'engagent à:

- ⇒ Respecter les principes de fonctionnement de la section sportive et les expliquer à leur enfant
- ⇒ Participer à la formation de gestion de vie de leur enfant en veillant à leur alimentation, sommeil, emploi du temps extra-scolaire et suivi médical

- ⇒ Dialoguer avec les professeurs pour prendre des mesures lorsque les résultats sont insuffisants
- ⇒ Communiquer au professeur d'EPS responsable de la section sportive toute information pouvant avoir une incidence sur la pratique physique de leur enfant
- ⇒ Être attentif à l'état de fatigue de leur enfant et à signaler toute remarque au professeur d'EPS responsable de la section sportive
- ⇒ Assurer le suivi médical réglementaire de la section (visite annuelle médecin du sport)
- ⇒ **les parents ont bien compris que l'option « Section Sportive Scolaire Escalade » n'est pas compatible avec l'option « Latin »**

Matériel personnel et E.P.I. (Equipe ment de Protection Individuel)

La plupart des équipements de protection du grimpeur : casques, baudriers, mousquetons, cordes, (etc.) sont des EPI, ils doivent à ce titre être conformes aux normes applicables en la matière (Décret du 5 août 1994). En conséquence, seuls les EPI portant le marquage CE peuvent être « (...) vendus, loués ou distribués à titre gratuit (...) ». Ceci impose l'achat de matériel portant le marquage CE, la vérification précise de l'ensemble du matériel utilisé et la suppression de tout matériel non conforme. La norme NF S72-701 a pour objet de préciser les conditions de gestion et de contrôle des EPI et des matériels de sécurité utilisés notamment en escalade.

Dans le cadre de la Section Sportive, l'utilisation d'un baudrier personnel sera tolérée à la seule condition que les parents puissent fournir :

- une copie de la facture,
- une copie de la notice d'utilisation,
- qu'ils vérifient l'état du matériel personnel selon les indications du fabricant.

Les systèmes d'assurage, les mousquetons et autres EPI personnels ne pourront pas être utilisés.

M. CYPRES Professeur d'EPS / Responsable de la section sportive escalade

Je soussigné(e)

père / mère de l'enfant.....

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la section sportive escalade et en accepte toutes les conditions.

Fait à, le/2019

Signatures des parents

Signature du grimpeur

INSCRIPTION A L'A.S. DU COLLEGE DESAIX 2019-2020

AS « LES AIGLONS »

Je soussigné(e) (père, mère, responsable légal).....

demeurant à

autorise l'élève (nom, prénom, classe)

né(e) le

- à faire partie de l'Association Sportive du Collège Desaix

- à participer aux compétitions, aux rencontres UNSS ainsi qu'aux activités physiques de pleine nature.

En outre, j'accepte que les responsables de l'Association Sportive et/ou de l'UNSS autorisent en mon nom une intervention chirurgicale en cas de besoin (1).

(1) A rayer en cas de refus

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

❶ Nom – Prénom :..... Tél :.....

❷ Nom – Prénom :..... Tél :.....

Fait à..... , le

Pièce à fournir : 1 chèque de 18€ à l'ordre de « Association Sportive Les Aiglons »

N° de licence :.....

Remarque : le certificat médical n'est pas nécessaire.

FICHE MEDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITE EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Visite effectuée par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport.

Nom / Prénom :	Discipline pratiquée :
Date de naissance :	Nombre d'heures hebdomadaire :
Adresse :	Autre(s) discipline(s) pratiquée(s) :
.....
.....

Antécédents médicaux	
Antécédents chirurgicaux	
Traitement en cours	
Evaluation psychosociale	
Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché, debout)	
Examen pulmonaire	
ECG au repos	
Evaluation de la croissance et de la maturation : → examen morpho-statique et anthropométrique → maturation pubertaire (critères de Tanner)	
Plis cutanés	
Examen de l'appareil locomoteur	
Examen podologique	
Examen dentaire	
Examen neurologique (latéralité, tonus...)	
Dépistage des troubles visuels	
Dépistage des troubles auditifs	
Autres troubles (abdomen...)	
Bilan des vaccinations	
Conseil diététiques (si besoin)	
Bandelette urinaire (glucose, protéines...)	

Certificat médical de non-contre-indication

Je, soussigné docteur,

certifie avoir examiné ce jour (NOM – Prénom)

et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique de l'escalade dans le cadre de la section sportive scolaire et des activités de l'Union Nationale du Sport Scolaire y compris en compétition.

Fait à, le.....

Signature du médecin